

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2021-069

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2021

Sommaire

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier / Secrétariat de Direction

03-2021-04-07-00003 - Extrait de l'arrêté préfectoral n°871/2021
réglementant temporairement la circulation sur l'échangeur de Toulon sur
Allier-PR 38+874 RN79 (1 page)

Page 3

03_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l' Allier

03-2021-04-07-00003

Extrait de l' arrêté préfectoral n°871/2021
réglementant temporairement la circulation sur
l' échangeur de Toulon sur Allier-PR 38+874
RN79

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER
Extrait de l'arrêté préfectoral n°871/2021 réglementant temporairement la circulation sur
l'échangeur de Toulon sur Allier-PR 38+874 – RN79

Article 1 Dans le cadre des travaux de mise à 2*2 voies de la RN79, la circulation sera réglementée sur la RN79 - conformément aux articles suivants.

Article 2 Les travaux seront programmés du mercredi 14 avril 2021 – 07h00 au jeudi 15 avril 2021 – 21h00.

Article 3 Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Les principales mesures d'exploitation au droit du chantier seront les suivantes :

Article 4 Fermeture de la bretelle d'accès à la RN79 Moulins ⇔ Montmarault.

Une déviation sera associée à cette fermeture : Au droit de l'échangeur de Toulon sur Allier, en provenance de Moulins, accéder à la RN79 en direction de Digoïn et se retourner au diffuseur de Montbeugny.

Article 5 En cas de problèmes techniques ou de conditions météorologiques défavorables, les fermetures pourront être reportées à des dates ultérieures sans aller au-delà du vendredi 16 avril 2021– 17h00.

Article 6 Les informations relatives à la date et à la nature des travaux sont portées à la connaissance des usagers avant et pendant les travaux au moyen de :

- panneaux à message variables ou fixes,
- radio Autoroute Info (Fusion FM),

Article 7 Le présent arrêté est publié et inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Allier.

Article 8 La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier,

Le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier,

Le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Allier,

Le directeur régional des APRR – région Rhône,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié et intégré au recueil des actes de l'État dans le département de l'Allier et dont copie est adressée à :

Madame la directrice départementale des territoires de l'Allier,

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier,

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier,

Monsieur le chef du SAMU de l'Allier.

Moulins, le 07/04/21

Pour le préfet et par délégation

La secrétaire générale

Signé

Hélène Demolobe-Tobie